

**ANNEXE 2**  
**DEMANDE DE DÉROGATION À L'INTERDICTION DE DESTRUCTION  
DES GRANDS CORMORANS SUR LES PISCICULTURES EXTENSIVES EN ÉTANG  
CAMPAGNE 2022-2023**

*Référence : arrêté du 26 novembre 2010 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant les grands cormorans (Phalacrocorax carbo sinensis)*

**DEMANDEUR DE LA DÉROGATION**

NOM – Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

propriétaire       exploitant       ayant-droit <sup>(1)</sup>

demande l'autorisation de (faire) procéder à des destructions par tir d'oiseaux de l'espèce « grand cormoran » sur l'(les) étang(s) de pisciculture désigné(s) dans le tableau ci-dessous :

N° d'identifiant	Nom du plan d'eau (lieu-dit)	Commune de situation	Référence(s) cadastrale(s)	Surface en eau
1				
2				
3				
4				
5				

**ATTENTION : si le demandeur de la dérogation n'est pas le propriétaire du ou des étang(s) concerné(s), un écrit daté et signé du (des) propriétaire(s), autorisant la régulation des grands cormorans, doit être joint à la demande, qu'il s'agisse d'une première demande ou d'un renouvellement de la dérogation.**

<sup>(1)</sup> cocher la case qui convient

⇒ **Évaluation sommaire des dégâts subis par l'exploitation :**

- présence régulière de grands cormorans **OUI – NON** <sup>(2)</sup>  
*En cas de réponse « OUI », préciser le nombre estimatif : .....*
- évaluation des dégâts (quantité et/ou coût) : .....

**OUI – NON** <sup>(2)</sup> Je prévois une vidange et/ou un alevinage tardif pour l'(les) étang(s) de la pisciculture identifié(s) sous le(s) numéro(s) ..... et demande à bénéficier d'une prolongation de tir au-delà du 28 février 2023 (fermeture de la chasse), avec délai maximum au 30 avril 2023. À ce titre, je m'engage à ne réaliser aucun effarouchement sonore à l'aide de canons à gaz au cours du mois d'avril. Je préciserai à la DDT de l'Yonne (service forêt, risques, eau et nature) la date de début de la vidange au moins quinze jours avant le début de celle-ci et/ou la date d'alevinage.

**OUI – NON** <sup>(2)</sup> Afin de limiter l'installation de cormorans nicheurs à proximité de l'(des) étang(s) de la pisciculture identifié(s) sous le(s) numéro(s) ....., je demande à bénéficier d'une prolongation de tir au-delà du 28 février 2023 (fermeture de la chasse), avec délai maximum au 30 juin 2023. À cette fin, je m'engage à mettre en œuvre des mesures favorables à la conservation de la biodiversité des habitats naturels présents sur et à proximité du site de la pisciculture.

<sup>(2)</sup> *rayer la mention inutile*

⇒ Personne(s) mandatée(s) pour les tirs (y compris le demandeur s'il souhaite en effectuer lui-même) :

NOM	PRÉNOM	N° de permis de chasser	ADRESSE

- Je soussigné(e) ..... m'engage à me soumettre aux contrôles effectués par les services de l'État et à respecter les règles qui me seront imposées, y compris les règles ordinaires de la police de la chasse.
- Je prends note que toute infraction à ces règles entraînera le retrait immédiat de mon autorisation individuelle de tir et le non-renouvellement de l'autorisation pour la campagne de régulation suivante.

Fait à ....., le .....

*(signature du demandeur)*

FORMULAIRE À RETOURNER DÛMENT COMPLÉTÉ, DATÉ ET SIGNÉ à :

**DDT DE L'YONNE**  
**Service forêt, risques, eau et nature (MISEN)**  
**BP 79**  
**3, rue Monge**  
**89089 AUXERRE Cedex**

Courriel : [ddt-sefren@yonne.gouv.fr](mailto:ddt-sefren@yonne.gouv.fr)

Fax : 03.86.48.42.92

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION :

AVIS  favorable  défavorable

PLAFOND(S) DE RÉGULATION :

- plan d'eau n° 1 : ..... grands cormorans

- plan d'eau n° 2 : ..... grands cormorans

- plan d'eau n° 3 : ..... grands cormorans

- plan d'eau n° 4 : ..... grands cormorans

- plan d'eau n° 5 : ..... grands cormorans